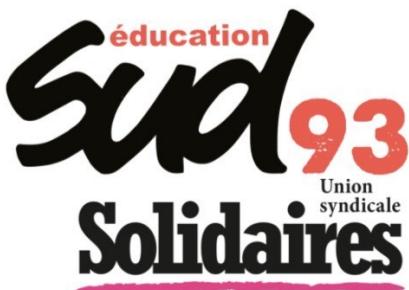


POURQUOI S'ATTAQUER À LA RÉMUNÉRATION DES ARRÊTS MALADIE EST-IL SEXISTE ?



Avant d'être censuré le gouvernement comptait relancer une réforme de la fonction publique et allonger le délai de non-paiement des arrêts maladie de 1 à 3 jours et diminuer la prise en charge des salaires de 100% à 90% pour les arrêts plus longs.

Si cette réforme n'est pour le moment plus d'actualité, elle risque de revenir prochainement sur la table.

Pourquoi la mise en place de jours de carence et la prise en charge incomplète des arrêts malades constituent des mesures sexistes qui renforcent les inégalités de genre ?

UNE FONCTION PUBLIQUE FÉMINISÉE

Les femmes seraient les plus nombreuses à être touchées par une telle réforme puisque 64% des fonctionnaires sont des femmes contre 46% des employées du privé.

Elles occupent autour de 80% des postes de catégorie C et B, et elles représentent 80% des temps partiels.

Elles sont aussi 92% des AESH, qui subissent des temps partiels leur imposant un salaire moyen de 900€.

Enfin, n'oublions pas que la majorité de ces personnels - qui sont parmi les plus précaires de l'Éducation nationale - sont des femmes racisées.

L'allongement des jours de carence pénaliserait donc tout particulièrement les femmes les plus précaires puisque qu'elles sont moins bien rémunérées.

Les personnels enseignants ne sont pas non plus épargnés par les inégalités de salaire : dans le premier degré, le salaire des hommes est supérieur de 8% et dans le second degré, il l'est de 7%.

Il est important de souligner que le pouvoir d'achat des femmes a déjà plongé de 23%. Elles sont désavantagées par la réforme des retraites, quand les métiers les plus féminisés sont sous-payés et peinent à recruter.

SUD ÉDUCATION 93

9-11, rue Génin 93200 Saint-Denis

contact@sudeducation93.org

www.sudeducation93.org

LES FEMMES DAVANTAGE CONCERNÉES PAR LES ARRÊTS-MALADIES DE COURTE DURÉE

Les femmes sont davantage concernées par les arrêts-maladies de courte durée que les hommes. En 2019, dans l'Éducation nationale, le nombre moyen d'absence était de 7,5 jours par femme contre 4,8 jours par homme.

- 👉 Ces absences sont en partie liées aux grossesses, mais aussi au fait qu'elles sont plus souvent en situation de monoparentalité.
- 👉 Même lorsque cela n'est pas le cas, le partage genré des tâches a pour conséquence que les femmes sont plus nombreuses à prendre en charge leurs enfants malades.

👉 Leur nombre augmente aussi en raison de l'absence de congé menstruel de droit : les femmes atteintes d'endométrioses et de douleurs menstruelles graves perdent déjà plusieurs jours de salaire par an à cause du délai de carence.

👉 Il ne faut pas non plus oublier que les femmes fonctionnaires sont en moyenne plus âgées que les salariées du privé et plus exposées, dans le secteur hospitalier et celui de l'éducation, aux épidémies.

👉 Pour finir, elles subissent davantage de tension au travail, et ce notamment parce qu'elles occupent souvent les métiers plus difficiles et les plus déconsidérés.

CONTRE LES INÉGALITÉS SALARIALES SUD ÉDUCATION 93 REVENDIQUE :

- 👉 la suppression complète de la carence pour tous·tes les personnels (fonctionnaires et non-titulaires) ;
- 👉 des créations massives de postes dans l'Éducation nationale afin d'améliorer les conditions de travail des personnels et d'accueil des élèves ;
- 👉 l'augmentation des salaires dans la fonction publique ;
- 👉 la titularisation de tous les personnels contractuels, sans condition de concours ni de nationalité ;
- 👉 un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH ;
- 👉 l'abrogation de la réforme des retraites ;
- 👉 la mise en place d'un congé menstruel dans la fonction publique ;
- 👉 la fin du PACTE et des dispositifs accroissant les inégalités salariales.